

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 avril 2017, s'est réuni le 10 avril 2017 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget principal : approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats
- 2 – Budget principal : approbation du compte de gestion 2016
- 3 – Budget principal : approbation du budget primitif 2017
- 4 – Vote des taux des taxes locales
- 5 - Budget chaufferie : approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats
- 6 – Budget chaufferie : approbation du compte de gestion 2016
- 7 – Budget chaufferie : approbation du budget primitif 2017
- 8 – Entretien des appareils de défense contre l'incendie – convention avec St-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 9 – Construction d'une salle d'évolution sportive – avenants aux marchés de travaux
- 10 – Eclairage public – demande de subvention au SEDI
- 11 – Travaux en forêt communale – demande de subvention aux Conseils départemental et régional
- 12 – Aménagement de sécurité rue du Vercors – demande de subvention au Conseil départemental
- 13 – Mutualisation d'un véhicule « camion de curage » - convention avec la régie eau et assainissement de la communauté de communes du sud Grésivaudan

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY, René GUICHARDON, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Miranda SUCO.

ABSENTS : Joëlle SALINGUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2016 du budget principal est adopté sur la base des résultats de clôture suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 1 302 086.96 €
- section d'investissement : déficit de 510 158.10 €

Après prise en compte des restes à réaliser, 443 523.24 € sont affectés en section d'investissement ; 858 563.72 € sont reportés en section de fonctionnement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion tenu par le comptable public, conforme au compte administratif, est adopté.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 du budget principal est adopté, s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 2 275 944.72 €
- section d'investissement : 2 614 513.96 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les taux des taxes locales ne sont pas modifiés et restent pour l'année 2017 fixés à :

- taxe d'habitation : 11.62%
- taxe sur le foncier bâti : 18.79%
- taxe sur le foncier non bâti : 57.01%

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – BUDGET CHAUFFERIE COMMUNALE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2016 du budget chaufferie est adopté sur la base des résultats de clôture suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 8 517.92 €
- section d'investissement : excédent de 59 795.63 €

Les excédents sont conservés dans leur section respective.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – BUDGET CHAUFFERIE COMMUNALE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion tenu par le comptable public, conforme au compte administratif, est adopté.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7 – BUDGET CHAUFFERIE COMMUNALE : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 du budget chaufferie est adopté, s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 55 517.92 €
- section d'investissement : 73 360.63 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8 – ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN

Monsieur le Maire est autorisé à passer convention avec la Communauté de communes du Sud grésivaudan pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie. La communauté de communes est ainsi chargée de :

- la vérification du fonctionnement de l'hydrant : accessibilité, manoeuvrabilité, alimentation, fonctionnement de la purge et aspect extérieur ;
- le débouchage (éventuel) de la purge ;
- le graissage des vannes de manoeuvre si nécessaire ;
- le remplacement éventuel des joints.

Pour ces prestations, la communauté de communes facturera à la commune 30 €HT par an pour chacun des 53 hydrants présents sur le territoire communal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EVOLUTION SPORTIVE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants aux marchés de travaux passés pour la construction de la salle d'évolution sportive tels que suivent :

Lot	Entreprises	Montant initial du marché (€TTC)	Montant de l'avenant (€TTC)	Nouveau montant du marché (€TTC)	Objet
1 – terrassement – gros œuvre	TDMI	271 678.67	-256.80	271 370.51	Isolants enterrés
1 – terrassement – gros œuvre	TDMI	272 678.67	+ 32 754.00	304 124.51	Fourniture et pose gabions
5 - cloisons	Carbonero	11 504.26	+ 1 968.00	13 472.26	Plafond acoustique
12 – VRD	Groupement Mandier	89 901.28	+ 3 919.20	93 820.48	Tout-venant sur zones stabilisées

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10 – ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI

Monsieur le maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du SEDI pour des travaux d'éclairage public à effectuer en différents endroits de la commune : Impasse du Moulin, Quartier du Replat, Lotissement du Martinet, le Magasin et chemin du Gouret, pour un montant de 16 199.00 € HT

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11 – TRAVAUX EN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUX CONSEILS DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de la région et du département pour des travaux à réaliser en forêt communale pour un montant de 3221 euros HT

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

12 – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU VERCORS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du département pour des travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Vercors. Ces travaux consistent notamment en :

- Recalibrage de la chaussée
- Création d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite
- Création de place de stationnement
- Création d'un plateau surélevé

Le coût prévisionnel de l'opération est de 130 000 €HT.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

13 – MUTUALISATION VEHICULE « CAMION DE CURAGE » - CONVENTION AVEC LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN

Monsieur le Maire est autorisé à passer convention avec la Régie eau et assainissement de la communauté de communes du Sud Grésivaudan pour la mise à disposition de la commune, de manière occasionnelle, pour des interventions de curage sur les équipements de la collectivité, d'un camion de curage avec chauffeur pour 500 €HT la journée d'intervention ou 250 €HT la demi-journée.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un administré a sollicité la commune pour qu'elle se positionne contre l'installation des compteurs Linky par ENEDIS. Monsieur le Maire donne notamment lecture de la réponse de la Préfecture à ce sujet, qui rappelle que toute délibération prise en ce sens serait entachée d'illégalité. Une réponse sera faite à l'administré.

La séance est levée à 22 h.